**RÉGLEMENT**

**PRIX DE THESE 2024**

Les Prix de thèse 2024 de l’Université Grenoble Alpes récompenseront neuf à dix docteur·es inscrit·es dans l’une des 13 écoles doctorales et ayant soutenu leur doctorat durant l’année civile 2023.

**Prix de thèse académique**

L’objectif des prix de thèse académique est de distinguer sept docteur·es dont le travail de thèse est jugé d’une qualité exceptionnelle selon les critères d’excellence propres à chaque champ disciplinaire représenté dans les Écoles doctorales et les Pôles de recherche de l’Université Grenoble Alpes.

Un huitième prix de thèse couronnera un travail de recherche interdisciplinaire couvrant au moins deux spécialités de doctorat significativement différentes.

**Prix de thèse Innovation**

Un ou deux prix de thèse Innovation récompenseront un travail de thèse exceptionnel impliquant en plus une démarche ou un projet de valorisation et de transfert avec une implication centrale du candidat ou de la candidate. Le deuxième prix, appelé Prix spécial Innovation, reconnait des travaux ou un parcours exceptionnels, de nature différente de ceux du prix de thèse Innovation.

**Prix de thèse RSE** (nouveauté 2024)

Un prix de thèse RSE récompensera parmi les lauréats des prix de thèse académique et innovation, un travail de thèse respectueux des critères émis par l’établissement en termes de responsabilité sociétale et environnementale tant dans la conduite de la thèse que dans les résultats. Le ou la lauréat·e sera ainsi doublement primé·e.

## **Soumission des dossiers**

* Chaque école doctorale désignera ses candidats, selon la règle suivante :
	+ **Pour le prix de thèse académique :**

*Hors mention interdisciplinaire*

* + 1 candidat·e maximum en cas de moins de 40 soutenances UGA dans l’École doctorale concernée dans l’année n-1 ;
	+ 2 candidat·es maximum entre 40 et 60 soutenances UGA dans l’École doctorale concernée dans l’année n-1 ;
	+ 3 candidats maximum si plus de 60 soutenances ou si candidats dans 2 pôles de recherche différents avec plus de 40 soutenances dans l’année n-1.

*Pour la mention du prix de thèse académique interdisciplinaire*

* + 1 candidat·e maximum par École doctorale principale (informer la direction de l’ED secondaire le cas échéant)
	+ **Pour le prix de thèse Innovation :**
	+ 1 maximum par école doctorale, exceptionnellement 2 en cas de difficulté à départager.
* **Pour le prix de thèse RSE :**
	+ Pas de candidat spécifique car le ou la lauréat·e sera désigné·e par le jury des prix de thèses académiques parmi les lauréats des prix de thèse académique ou innovation.
* Dossier de candidature, documents à fournir :
	+ **Pour tous les prix de thèse :**
* Dans un document séparé, fournir une photo d’identité en haute définition au format jpg.

**Fournir les éléments suivants dans un même dossier de candidature sous la forme d’un document pdf et dans l’ordre ci-dessous :**

(Se référer aux modèles de dossiers 2a-PTA-Dossier-candidature-2024.docx, 2b-PTA-interdisciplinaire-Dossier-candidature-2023.docx, 2c-PTI-Dossier-candidature-2024.docx)

* Une page en-tête avec le type de prix sollicité, le prénom et le nom du docteur·e candidat·e, l’École doctorale de rattachement, le pôle de recherche associé à la demande (sauf pour la mention prix de thèse académique interdisciplinaire et pour le prix de thèse innovation) ;
* L’évaluation de la qualité scientifique de la thèse rédigée par la direction de l’École doctorale intégrant l’appréciation du caractère interdisciplinaire si ce prix est sollicité ;
* Un CV, avec la production scientifique liée au travail de thèse ;
* Le dossier de soutenance (rapports de pré-soutenance, PV de soutenance et/ou le rapport final de soutenance selon la discipline) ;
* Un résumé de deux pages maximum présentant le travail de thèse de manière pédagogique, accessible à des non spécialistes du sujet traité, en prenant en compte les critères d’évaluation définis en partie 4 de ce document. Attention, les candidatures aux prix de thèse interdisciplinaire et Innovation répondent à la fois aux critères qui leur sont propres et aux critères des prix de thèse académique.
* **Pour candidater au prix de thèse RSE** : Un argumentaire d’une page précisant en quoi la thèse est responsable sur le plan sociétal et environnemental que cela soit au niveau du sujet, des résultats, de l’impact de la thèse ou de la conduite de la thèse selon les critères définis ci-après.
	+ **Spécifiquement pour le prix de thèse académique interdisciplinaire :**
* Ajouter une page d’argumentaire justifiant du caractère interdisciplinaire des recherches effectuées (se référer au document 2b-PTA-interdisciplinaire-Dossier-candidature-2024.docx)
	+ **Spécifiquement pour le prix de thèse Innovation :**
* Joindre les supports utilisés pour la soutenance de thèse (diaporama, lien vers d’éventuelles vidéos de démonstrations, etc.) ;
* Ajouter le formulaire spécifique au prix de thèse Innovation (inclus dans le document 2c-PTI-Dossier-candidature-2024.docx)

Le dossier peut être rédigé en français ou en anglais. Afin d’aider le docteur à constituer son dossier, merci de lui transmettre la note rédigée à son attention *(1-Note-docteurs-candidats-2024-VF.docx avec le dossier correspondant).*

* **La date limite de réception des dossiers par mail à** **l’ED ISCE** **est le vendredi 8 mars à 12h.**
* Les dossiers de soumission de chaque docteur·e proposé·e par les Écoles doctorales aux différents prix de thèse sont à envoyer à **phd-events@univ-grenoble-alpes.fr** avec comme **date limite** **le jeudi 28 mars 2024.**

## **Constitution des jurys**

**Le jury des prix de thèse innovation** est présidé par le vice-président recherche et innovation de l’Université Grenoble Alpes, ou son représentant, et comprend les membres suivants :

* 4 représentant·es Valorisation des Etablissements et Organismes du site Grenoble Alpes
* 4 représentant·es du secteur privé
* 4 représentant·es du secteur public
* 1 représentant·e du financement de l’innovation
* 1 représentant·e du Collège doctoral

**Le jury des prix de thèse académique** (y compris pour la mention du prix de thèse interdisciplinaire et pour le prix de thèse RSE) est présidé par le directeur du CED et est constitué des membres suivants :

* le VP recherche et innovation de l'UGA
* les VP et directeurs et directrices de recherche des établissements composantes de l'UGA
* le directeur et les 4 directeurs et directrices adjoint·es du Collège doctoral
* les 13 directeurs et directrices des Écoles doctorales
* les 6 directeurs et directrices des Pôles de recherche

Les personnes absentes lors de la réunion du jury pourront donner procuration à un autre membre du jury (une procuration par personne).

## **Procédure d’évaluation**

La sélection des lauréats pour l’ensemble des prix de thèse sera connue **le jeudi 23 mai 2024.**

**3.1 Prix de thèse académique**

***Hors mention du prix de thèse académique interdisciplinaire***

La procédure d’évaluation est scindée en deux étapes :

* 1. Une évaluation et un classement par les pôles de recherche des dossiers qui leur sont soumis par les ED
	2. L’attribution des prix de thèse académique (un par pôle sauf 2 pour PEM) par le jury

A/ Evaluation et classement des dossiers par les Pôles de recherche

Les dossiers des candidats sélectionnés par les Écoles doctorales seront transmis par le Collège doctoral aux membres du jury dont les pôles de recherche le **4 avril 2024** par voie électronique. Les pôles de recherche feront remonter leur classement argumenté au Collège doctoral pour le **2 mai 2024**.

B/ Attribution des prix de thèse académique et RSE par le jury

Le classement des dossiers des candidats, effectué par les pôles de recherche, avec l’ensemble des arguments sera transmis aux membres du jury le **mardi 7 mai 2024**.

Le jury des prix de thèse académique se réunira le **jeudi 23 mai 2024 à 14h** à la salle des conseils de la Maison du doctorat Jean Kuntzmann.

Sur la base de la proposition de classement des pôles de recherche, le jury attribuera 7 prix de thèse académique (un par pôle de recherche et deux au pôle PEM) en veillant à l’équilibre de parité et de représentativité des ED et des laboratoires.

***Pour la mention interdisciplinaire***

Sur la base des dossiers reçus pour ce prix, le jury attribuera un prix de thèse académique interdisciplinaire via une évaluation faite en séance. Ce dernier récompensera un candidat ayant réalisé une recherche interdisciplinaire couvrant au moins deux spécialités de doctorat significativement différentes :

* + - dans deux ED ;
		- dans une ED interdisciplinaire (ex: SHPT, ISCE) ;

***Pour le prix de thèse RSE***

Sur la base des lauréats aux prix de thèse académique (y compris interdisciplinaire) et aux prix de thèse innovation, le jury attribuera un prix de thèse RSE via une évaluation faite en séance. Ce dernier récompensera un candidat dont la thèse est jugée responsable sur le plan sociétal et environnemental que cela soit au niveau du sujet, des résultats, de l’impact de la thèse ou de la conduite de la thèse.

Le ou la lauréat·e sera ainsi doublement primé·e.

*Le jury des prix de thèse académique devra être organisé après le prix de thèse innovation pour prendre en compte les lauréats de ce dernier au Prix de thèse RSE.*

**3.2 Prix de thèse innovation**

Le jury des prix de thèse Innovation se réunira le **mardi 21 mai 2024** à 14h en salle 309 de l’IM2AG.

Il attribuera un prix de thèse innovation et éventuellement un prix « spécial » innovation sur la base des critères définis ci-dessous.

## **Critères d’évaluation des lauréats**

* **Prix de thèse académique**

***Pour tous les prix de thèse académique y compris intégrant la mention interdisciplinaire***

L’évaluation de la qualité scientifique des dossiers s’effectuera sur la base des 3 critères suivants :

* 1. Excellence scientifique de la thèse faisant l’unanimité :
	+ des rapporteurs ;
	+ du jury ;
	+ justifiée par la note du directeur de l'ED ;

*Une vigilance sera à apporter sur les dossiers ALLSHS où les points faibles peuvent être mis en avant dans le rapport malgré l'excellence de la thèse.*

* 1. Aptitude du docteur à présenter de façon claire, concise et attractive ses travaux de thèse
	2. Intérêt et retombées scientifiques pour la discipline.

**Critère complémentaire**

Le cas échéant, selon la discipline, qualité de la production scientifique (articles, propriété intellectuelle) durant la thèse

***Pour la mention interdisciplinaire spécifiquement***

Un prix de thèse académique interdisciplinaire sera accordé sur la base de la qualité du dossier (mêmes critères que ci-dessus) et de l’évaluation du caractère interdisciplinaire de la recherche réalisée.

* **Prix de thèse Innovation**

En plus des critères du prix de thèse Académique, l’évaluation portera sur les 4 critères détaillés ci-dessous avec pour chacun une liste d’éléments factuels à étudier dans les dossiers :

1. Potentiel de valorisation associé aux résultats de thèse
	* + Ambition et envergure du projet
			- La complexité scientifique et/ou technique du projet est importante / Le projet ouvre des enjeux et opportunités inédits ;
			- L’innovation répond à un besoin social important insatisfait / Le potentiel marché est important ;
		+ Positionnement
			- Le cœur de l’innovation et la différenciation qu’elle apporte par rapport à l’état de l’art sont identifiés ;
			- Le contexte est favorable (règlementaire, etc.) ;
		+ Propriété intellectuelle
			- Il existe des résultats non publiés ou secrets ;
			- Il existe une déclaration d’invention autour des résultats ;
			- Il existe un titre de propriété intellectuelle (brevet, marque, logiciel déposé, savoir-faire formalisé, etc.) ;
* Autre forme de valorisation
	+ - * Il existe un potentiel de valorisation « non propriétaire » par diffusion libre et participative ;
	1. Maturité des résultats de thèse
		+ Niveau de maturité
			- Si technologiques : la technologie a été validée en environnement de laboratoire ;
			- Si biologiques : le mécanisme d’action a été validé in vitro / in vivo ;
			- Si non technologiques (nouvelles méthodes, nouveaux modes organisationnels, nouveaux usages, etc.) : une expérimentation a permis de montrer la faisabilité de la solution, sa viabilité ;
		+ Il existe une maquette labo / un démonstrateur fonctionnel / un démonstrateur applicatif / un dispositif participatif pour son développement ;
		+ Un saut de maturité a été franchi pendant la thèse (préciser le delta entre le début et la soutenance de thèse) ;
	2. Degré d’avancement du transfert des résultats de thèse
		+ Il existe une ou plusieurs applications identifiées ;
		+ Il existe des expressions d'intérêt d'entreprises / collectivités / associations/ utilisateurs finaux ;
		+ La viabilité économique est crédible, avec ou sans dimension marchande ;
		+ Les résultats sont exploités par un acteur socio-économique ou culturel dans le cadre d’un transfert / d’une démarche participative avec les acteurs/usagers ;
		+ Une nouvelle structure socio-économique-culturelle ou start-up a été créée dans le cadre d’un transfert de résultats ;
	3. Implication du/de la candidat.e dans la démarche ou le projet de valorisation
		+ La vision de l’innovation du/de la candidat.e est claire, son rôle dans la démarche ou le projet de valorisation est majeur avec des contributions bien identifiées ;
		+ La motivation du/de la candidat.e à valoriser est forte et son parcours en matière de valorisation cohérent (CV, parcours, labels suivis en lien avec l’innovation (marketing, valorisation, innovation, création d’entreprise), contexte du déroulé de la thèse en collaboration/co-construction avec des acteurs socio-économiques ou culturels) ;
		+ La dynamique de valorisation se poursuit post-thèse et le docteur est impliqué dans ces développements.

En cas de questions sur l’innovation, les candidats peuvent contacter l'unité de service "Innovation et Transfert Office" (ITO@UGA) de l'Université Grenoble Alpes.

* **Prix de thèse RSE**

Un prix RSE supplémentaire sera attribué à un des lauréat·e·s des prix de thèse académique et innovation, y compris la mention interdisciplinaire. Le ou la lauréat·e sera ainsi doublement primé·e.

Ce dernier récompensera un lauréat dont la thèse est jugée responsable sur le plan sociétal et environnemental que cela soit au niveau du sujet, des résultats, de l’impact de la thèse ou de la conduite de la thèse selon les critères suivants :

* Agir contre le dérèglement climatique ;
* Préserver les ressources, favoriser la biodiversité et prévenir les déchets ;
* Soutenir l’inclusion sociale et promouvoir l’égalité ;
* Soutenir et développer les droits de l’homme, la citoyenneté et la démocratie ;
* Améliorer les politiques sociales et favorisant la qualité de vie ;
* Faire une recherche responsable.

## **Cérémonie de remise des prix de thèse**

La remise des prix est prévue **mardi 25 juin 2024 à partir de 17h lors de la Cérémonie des docteurs.**

Un prix de 1500 € sera attribué à chacun des docteurs récompensés. 1500€ seront également versé au lauréat du prix de thèse

## **Calendrier récapitulatif de l’organisation du Prix de thèse 2024**

* **Vendredi 8 mars** : Date limite de remise des dossiers à l’ED ISCE
* **Jeudi 28 mars :** Date limite de remise du dossier du/des docteurs proposés par les ED au Collège doctoral
* **Jeudi 4 avril :** Date de transmission des dossiers aux membres du jury pour les PTA, PTAi et PTI.
* **Jeudi 2 mai :** Retour des évaluations sur dossier par les pôles de recherche pour le PTA et par les membres du jury pour le PTI
* **Mardi 7 mai :** Envoi des évaluations consolidées aux membres des jurys
* **Mardi 21 mai (14h)** : Jury Prix de thèse innovation, salle 309 de l’IM2AG
* **Jeudi 23 mai (14h)** : Jury Prix de thèse académique, Salle des conseils de la MJK
* **Mardi 25 juin à 17h00 :** Remise des prix aux lauréats lors de la Cérémonie des docteurs